

JOURNÉE DU TIMBRE 1969

TRANSPORT DES FACTEURS - PARIS 1890

Valeur : 0,30 F + 0,10 F

Couleurs : vert, bistre et noir

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par BEQUET

Format horizontal 22 X 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 15 mars 1969 dans les bureaux de poste temporaires ouverts dans les villes désignées par la Fédération des Sociétés philatéliques françaises pour organiser la Journée du Timbre;

générale, le 17 mars 1969.

Au siècle dernier, l'Administration des Postes avait, à partir de 1818, accru la vitesse moyenne des transports en améliorant la construction des malles-poste et en écartant toute entrave à leur marche. C'est ainsi que dès 1830 la durée du trajet entre Paris et Bordeaux, Lyon, Brest, Toulouse avait été sensiblement réduite.

Ces malles, au retour, convergeaient vers la capitale et parvenaient vers 5 heures du matin à l'Hôtel des Postes qui s'élevait à l'emplacement actuel de la Recette principale, rue du Louvre. Mais c'est seulement à 1 heure de l'après-midi que s'achevait la distribution du courrier qu'elles avaient amené. Ce délai résultait à la fois de l'organisation de la distribution et du mode de perception des taxes.

Le courrier reçu des quinze « routes » des malles était réparti entre les neuf bureaux périphériques chargés de la distribution, auxquels il parvenait porté par des facteurs à cheval.

A cette époque, antérieure à la réforme postale de 1848 et à la mise en service du timbre-poste, le montant du port des lettres était acquitté, en espèces, par le destinataire, entre les mains du facteur. Cette réglementation engendrait d'inextricables complications, non seulement entre les facteurs et les usagers, mais aussi dans le service postal même. En effet chaque lettre, représentant une recette en puissance, faisait l'objet de prises en charge en cascade jusqu'à sa distribution.

Le contenu des sacs à leur arrivée à Paris ne subissait donc pas un simple tri, mais un pointage méticuleux assorti des constatations et redressements requis. L'envoi vers

les bureaux de quartier était précédé d'opérations comptables similaires. Le même processus était mis en pratique à l'arrivée dans les bureaux de quartier et avant la sortie des facteurs, ultimes responsables de la perception des taxes.

Dans le but de simplifier cette comptabilité et aussi d'accélérer la remise des lettres, il fut décidé, à partir du 21 février 1837, que le tri par arrondissement serait effectué directement à l'Hôtel des Postes et que tous les facteurs chargés du service de la distribution dans Paris seraient transportés en omnibus jusqu'à la limite de leurs circonscriptions respectives.

Ces omnibus, assez primitifs à l'origine, protégeaient mal leurs occupants des intempéries; afin de les rendre plus confortables, des améliorations y furent apportées à deux reprises à l'occasion de leur renouvellement en 1846 et 1856.

Aujourd'hui, bien que la distribution depuis l'aube du XX^e siècle ait été de nouveau et progressivement décentralisée par arrondissement, les omnibus des facteurs, à présent « autobus des préposés » sont toujours en usage.

Le modèle gravé sur le présent timbre est une version dérivant du type adopté en 1881, auquel a été ajoutée une impériale.

Ce véhicule, contemporain de l'omnibus Madeleine-Bastille et caractéristique, ô combien, de la civilisation fin de siècle, a disparu avec les robustes percherons qui le traînaient, ainsi que son cocher, digne successeur des postillons de jadis.

